

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 10 JANVIER 2017

L'an deux mille dix-sept,

Le dix janvier

Le Conseil Municipal de la commune de MARCILLY D'AZERGUES,

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André DUMOULIN, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 janvier 2017

PRÉSENTS : M. DUMOULIN André, Maire, M. BELET Georges, Mme GEFFROY Marie-Jeanne, Mme DEROBERT-MASURE Josette, M. BLANCHON Frédéric, Adjoints, M. CHEVEREAU Laurent, M. TISOPULOT Patrick, Mme GOUBEAU Ghislaine, M. PAGANO François, M. ALBORGHETTI Francis, Mme DE PARISOT DE BERNECOURT France, Mme DELATTRE-QUENEY Delphine,

ABSENTS (avec pouvoir) : Mme MATRAY Morgane a donné pouvoir à Mme DELATTRE-QUENEY Delphine, M. CORNAGLIA Gérard a donné pouvoir à M. BLANCHON Frédéric.

ABSENTS (sans pouvoir) : M. de MEAUX Emmanuel

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Monsieur PAGANO François

Nombre de Conseillers en Exercice : 15 - Présents : 12 - Votants : 14

ORDRE DU JOUR :

- ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE CONSEIL DU 13 DECEMBRE 2016
- CCBPD : APPLICATION OU PAS DE LA LOI ALUR
- SEMCODA : LOGEMENTS COLLECTIFS ET LOCAUX DE SERVICE
- CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE : PRESENTATION DE PLUSIEURS ETUDES DE PRETS
- DIVERS

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE CONSEIL DU 13 DECEMBRE 2016

Etant donné la remise tardive du compte-rendu de conseil aux conseillers, Monsieur le Maire propose de reporter l'adoption de celui-ci au conseil du mois prochain. Les conseillers acceptent.

COMMUNAUTE DE COMMUNES BEAUJOLAIS PIERRES DOREES :

APPLICATION OU PAS DE LA LOI ALUR

Délibération 2017/01

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en application de l'article 136 de la loi ALUR du 24 mars 2014, la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » est transférée aux Communauté de Communes, trois ans à compter de la publication de la loi, c'est-à-dire le 24 mars 2017, sauf si opposition, dans les trois mois précédent cette date, d'au moins 1/4 des communes représentant au moins 20 % de la population.

Monsieur le Maire demande donc à l'assemblée de bien vouloir délibérer sur l'application ou pas de l'article 136 de la loi ALUR du 24 mars 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, souhaite conserver son plan local d'urbanisme, documents d'urbanisme, à l'unanimité (soit 14 voix « POUR »), s'oppose

au transfert de la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ».

SEMCODA : LOGEMENTS COLLECTIFS ET LOCAUX DE SERVICE

Délibération 2017/02

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de SEMCODA reçu en mairie le 20 décembre 2016, concernant d'une part, l'offre d'acquisition de l'assiette foncière de l'opération à hauteur de 750 000 euros TTC pour la réalisation, dans le cadre du projet de requalification du centre bourg, d'un ensemble de logements collectifs qui viennent compléter le projet de construction du groupe scolaire et d'autre part, l'étude de faisabilité faite par SEMCODA, validée par l'architecte des Bâtiments de France, qui prévoit la construction de trois petits immeubles élevés en R+1 (comprenant 1 local pour accueillir le bureau de poste, 7 logements T2 et 7 logements T3) et un quatrième en R+2 (comprenant 1 local destiné à abriter au rez-de-chaussée 1 local de kinésithérapie et de balnéothérapie en rez-de-jardin, 1 cabinet de psychologie, et au R+2 : 1 logement T4 et 2 logements T3, en sous-sol prévision de 22 places de stationnement)

Monsieur le Maire liste ensuite les types de logements proposés et leur répartition en « accession sociale et locaux de services » et en « locatif PLS (**P**rêt **L**ocatif **S**ocial)».

Il demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur les propositions de SEMCODA.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte :

- l'offre d'acquisition de l'assiette foncière à hauteur de 750 000 euros TTC ;
- la répartition des locaux et logements entre les quatre bâtiments, leur destination « accession et locatif », ainsi que leur superficie.

CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE : PRESENTATION DE PLUSIEURS ETUDES DE PRETS

Monsieur le Maire donne la parole à M. BELET Georges qui commente les propositions de prêts provenant de trois banques : la Caisse d'Épargne, la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) et le crédit Agricole. Toutefois, Il précise que le crédit agricole propose une étude sur un montant emprunté de 1 447 500 € et sur une durée maximale de remboursement à hauteur de 20 ans.

- pour un montant nécessaire à emprunter de 2 500 000 €

DUREE BANQUES	Sur 30 ans			Sur 25 ans			Sur 20 ans		
	Taux %	Annuité en €	Rembt total en €	Taux %	Annuité en €	Rembt total en €	Taux %	Annuité en €	Rembt total en €
Caisse d'Epargne	1.86	108 923	3 267 694	1.73	123 392	3 084 793			
CDC	1.75	107 124	3 213 718	1.69	122 664	3 066 595			
Crédit Agricole 1 447 500 € 2 500 000 €							1.65	85 563 144 322	1 711 260 2 886 446
ECART.....		1 799	53 976		728	18 198			

Au vu des offres ci-dessus, Monsieur BELET Georges dit avoir présenté celle du Crédit Agricole bien qu'elle ne corresponde pas à l'attente des élus puisque le besoin financier pour cette opération d'investissement nécessite la somme de 2 500 000 € et que la commune est restreinte à ne pas dépasser 120 000 € en montant d'échéance

annuelle, puisqu'un emprunt est en cours pour la construction de la salle des fêtes, dont la dernière échéance de remboursement est en date de juin 2019.

Monsieur le Maire rapporte que cette présentation est uniquement indicative pour ce soir, que ces taux sont garantis pendant quinze jours par les organismes prêteurs. Il informe l'assemblée qu'il provoquera une session extraordinaire en janvier pour que le conseil municipal prenne position sur l'offre de prêt à retenir.

Mme DELPHINE DELATTRE-QUENEY Delphine demande à connaître l'organisme de prêt pour la salle des fêtes et le montant actuel de l'échéance remboursée. Monsieur le Maire dit que l'emprunt a été contracté avec le Crédit Agricole et que l'échéance trimestrielle de remboursement s'élève à 15 496.93 € soit par an : 61 987.72 €. Elle interroge Monsieur BELET pour savoir si ce dernier a contacté un courtier pour une éventuelle étude ; M. TISOPULOT Patrick, quant à lui, interroge M. BELET pour savoir si un assureur tel que GROUPAMA, organisme bancaire également, pourrait aussi proposer une offre.

MM. BELET Georges et DUMOULIN André rétorquent qu'ils n'ont pas pris contact ni avec un courtier, ni avec Groupama et précisent qu'il serait souhaitable qu'un tel projet d'investissement soit honoré par un prêt conclu avec une banque qui finance les collectivités locales.

Le sujet sera abordé ultérieurement.

DIVERS

*** Recensement de la population - courrier de l'INSEE**

L'INSEE informe les élus que la population légale au 1^{er} janvier 2014 en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017, après parution préalable du décret d'authentification au JO s'élève à :

Population municipale : 859, population comptée à part : 35, population totale : 894

COMPTES-RENDUS REUNIONS INTERCOMMUNALITE - SYNDICATS - COMMISSIONS ET AUTRES

1- Intercommunalité Néant

2- Syndicats Néant

3- Commissions

Commission « éco-citoyens » : réunion du 15 décembre 2016 à POMMIERS

Mme GOUBEAU Ghislaine dit que cette réunion portait sur le dossier « zéro phyto », un partage d'expérience menée avec les autres communes très intéressant faisant ressortir la valorisation des agents communaux.

Commission « listes électorales » : réunion du 10 janvier 2017

Monsieur le Maire dit que les mouvements opérés (38 radiations, 50 inscriptions) laissent apparaître 740 électeurs sur le tableau de révision 2016/2017 arrêté au 10 janvier.

Commission « culture & sports »

M. PAGANO François, membre de la commission « culture & sport » évoque le projet de concert dédié aux enfants animé par 3 musiciens qui se déroulerait sur la commune le vendredi 14 avril prochain et qui serait organisé conjointement avec le Comité de Fêtes

de Marcilly et quatre autres communes : Chazay d'Azergues, Civrieux d'Azergues, Chères et Lissieu. Le comité des fêtes de Marcilly assurerait la gestion des entrées et de la buvette. Il doit organiser une réunion en février pour la mise en route de l'évènement.

Commission « urbanisme » : réunion du 10 janvier 2017

6 dossiers ont été examinés.

*** Déclarations préalables (2)**

Zone UC

Construction d'une piscine

Dossier reçu le 02/01/2017

Date d'expiration du délai d'instruction 01/03/2017

Dossier transmis aux ABF le 10/01/2017

La commission n'a rien à signaler. Elle reste dans l'attente de l'avis des ABF

Zone UC

Réfection toiture

Dossier reçu le 05/01/2017

Date d'expiration du délai d'instruction 04/03/2017

Dossier transmis aux ABF le 10/01/2017

La commission n'a rien à signaler. Elle reste dans l'attente de l'avis des ABF

*** Permis de construire (4)**

Zone UC

Construction d'une maison d'habitation

Dossier instruit en commission le 13/12/2016

Demande de pièces complémentaires faite le 16/12/2016 - Documents reçus le 27/12/2016

Avis des concessionnaires : RTE reçu le 22/12/2016-VEOLIA reçu le 03/01/2017 - SIEVA reçu le 03/01/2017 - GRT GAZ non reçu à ce jour.

Date d'expiration du délai d'instruction 04/03/2017

Avis des ABF reçu le 27/12/2016

La commission attend l'avis de GRT GAZ, mais accepte le permis de construire avec les préconisations RTE

Zone UI - Zone rouge du PPRI

d'un abri voiture

Dossier reçu le 05/01/2017

Date d'expiration du délai d'instruction 04/05/2017

Dossier transmis aux ABF le 10/01/2017

Dossier transmis en Préfecture le 10/01/2017

La commission n'a rien à signaler.

Zone UC

Aménagement d'un lotissement de 4 lots

Dossier reçu le 30/12/2016

Dossier transmis aux ABF le 10/01/2017

Dossier transmis en Préfecture le 10/01/2017

Avis de la commission : Dossier envoyé à la CCBPD pour instruction le 10/01/2017

Zone UC - Lotissement « la Raquinière »

Construction d'une maison individuelle

Dossier reçu le 30/12/2016

Dossier transmis aux ABF le 10/01/2017

Dossier transmis en Préfecture le 10/01/2017

Avis de la commission : Dossier envoyé à la CCBPD pour instruction le 10/01/2017

4- Autres

Néant

POUR INFORMATION

Prochaines réunions datées

CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 19 janvier à 19 h 30 - session extraordinaire

Mardi 14 février 2017 à 20 h 30

Mardi 28 mars 2017 à 20 h 30 (budgets)

CCAS

Mardi 28 mars 2017 à 19 h 45 (budgets)

Prochaines réunions à prévoir

Commission « urbanisme » : Mardi 14 février 2017, en mairie, heure à définir ;

Commission « commune nouvelle » : lundi 23 janvier 2017 à 20 h 30 en mairie.